

**Plum**

---

**De:** [REDACTED]  
**Envoyé:** lundi 15 avril 2024 14:33  
**À:** Plum  
**Objet:** Commentaire à destination du Commissaire Enquêteur intervenant sur le devenir de l'ancien site IBM de Combleux

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

De nombreux éléments factuels plaident pour que l'ancien site IBM de Combleux ne soit pas considérée comme une zone constructible.

Tout d'abord le changement climatique nécessite le maintien de larges zones boisées qui soient en capacité de stocker le carbone et d'apporter des espaces de fraîcheur lors des périodes de canicule (en augmentation).

Par ailleurs, le périmètre concerné relève d'une zone humide qu'il convient de préserver au motif qu'elle régule les ressources en eau (en diminution).

Enfin, le corridor écologique, reliant la forêt d'Orléans à la Sologne, suppose une continuité que le projet d'urbanisation mettrait en question (préservation de la nature).

Au regard des défis que doit relever notre pays en matière d'environnement, le projet de bétonnage dont nous contestons le bien fondé constitue un contresens absolu, un déni de réalité manifeste, une hérésie irréfutable.

Bien à vous

[REDACTED]

[REDACTED]



Virus-free [www.avast.com](http://www.avast.com)